



NOTE DE PRESENTATION COMPTE FINANCIER UNIQUE

COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
EXERCICE 2025

Le compte financier unique retrace les réalisations et constate les résultats de l'exercice. Il remplace le compte administratif établi par la collectivité et le compte de gestion établi par le Comptable.

Présentation agrégée du compte financier unique 2025

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

• EN DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP	CA	Réalisation %
011	Charges à caractère général	303 410.00€	234 033.72€	77.13%
012	Charges de personnel	468 500.00€	431 868.00€	92.18%
014	Atténuation de produits	20 000.00€	16 699.00€	83.49%
65	Autres charges de gestion courante	94 127.00€	68 118.33€	72.37%
66	Charges financières	3 700.00€	3 600.39€	97.31%
67	Charges spécifiques	2 000.00€	0€	0 %
68	Dotation aux provisions	221.00€	110.39€	49.95%
023	Virement à la section d'investissement	65 000.00€		
042	Opération d'ordre	11 000.00€	9 851.00€	89.55%

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	968 558.00€	764 281.33€	79.00%
----------------------------------	-------------	-------------	--------

Chapitre 011 : Charges à caractère général :

Les dépenses de ce chapitre représentent 31% des dépenses réelles de fonctionnement (32.20% en 2024).
Ce montant s'élève à la somme 234 033.72€ en 2025 contre 232 595.66€ en 2024 (+1.00%).

La commune a réussi à maintenir ses charges de fonctionnement malgré l'augmentation des prix des énergies, des contrats liés à la maintenance et aux vérifications des biens communaux. La commune produit elle-même ses repas de cantine scolaire. L'augmentation du montant alloués à l'achat « alimentation » pour la cantine varie en fonction du nombre de rationnaires.
En 2025, le nombre de rationnaire a augmenté.

Chapitre 012 : Charges de personnel :

Les dépenses de ce chapitre représentent 56.30% des dépenses totales de fonctionnement.

En 2025 le montant réalisé s'élève à la somme de 431 868.50€ (92.18% des crédits ouverts) contre 404 607.40€ en 2024.

L'augmentation de la masse salariale s'explique par :

- L'évolution normale de la carrière des agents dont la moyenne d'âge est supérieure à 56 ans (avancements de grades et d'échelons),
- Le coût d'un agent de remplacement recruté dans le cadre d'un congé maternité
- Le versement d'une indemnité de licenciement et le versement de l'allocation de retour à l'emploi pour un montant total de 18 283.00€ à un agent titulaire Ircantec.
Ce montant représente 4% de la masse salariale.
Pour une commune de 10 agents (ETP), les versements liés au licenciement et à l'allocation de retour à l'emploi a un impact important sur la masse salariale globale.

Chapitre 014 : Atténuation de produits :

Les dépenses de ce chapitre sont des reversements de recettes.
FPIC à reverser, le montant 2025 s'élève à 16 699.00€.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Les dépenses de ce chapitre représentent 9.00% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le montant des autres charges de gestion courante s'élève à 68 118.33€ soit 72% des crédits ouverts contre 65 254.89€ réalisés en 2024.

La contribution au SDIS 76 a également augmenté de manière significative 19 873.00€ en 2025 (ne augmentation de + 3%).

Chapitre 66 : Charges financières et spécifiques :

Représente 0.47% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le montant des intérêts liés aux emprunts diminue légèrement en 2025.

Chapitre d'opérations d'ordre entre section :

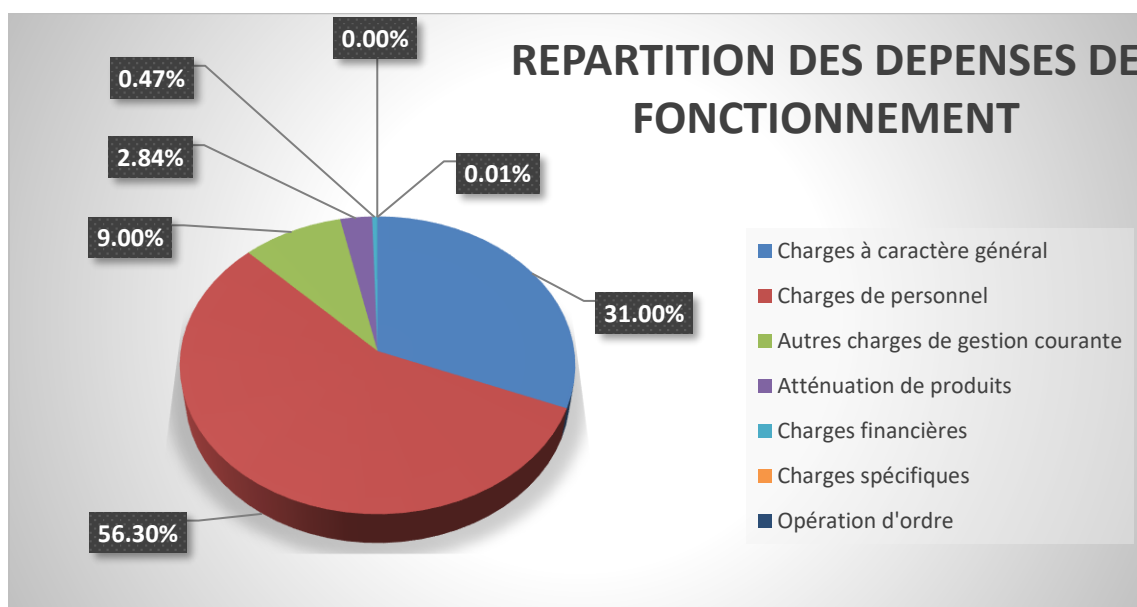
Il s'agit des dépenses liées aux amortissements.

**DEPENSES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT : 764 281.33 en 2025
contre 737 126.22€ en 2024**

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 27 155.00€.

Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- l'augmentation de la masse salariale
- augmentation légère des charges à caractère général



• EN RECETTES

Chapitre	Libellé	BP	CA	Réalisation %
002	Excédent antérieur reporté	97 646.25€		100%
013	Atténuation de charges	6 000.00€	5 402.71€	90%
70	Produits de services	138 180.00€	148 687.56 €	108.00%
73	Impôts et taxes	98 593.00	122 318.00€	124.00%
731	Fiscalité Locale	380 000.00€	378 861.00€	99.70%
74	Dotations et participations	182 438.00€	184 779.00€	101.28%
75	Autres produits de gestion courante	65 700.72€	73 773.16€	112.29%
77	Produits spécifiques	0€		0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		68 558.00€	913 821.48€	94.35%

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Les recettes de ce chapitre représentent environ 0.59% des recettes réelles globales de fonctionnement.

Ces recettes sont constituées des remboursements de notre assurance statutaire ainsi que la CPAM.

La commune compte assez peu d'absentéisme.

Chapitre 70 : Produits de services

Les recettes de ce chapitre représentent 16.27% des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit principalement des recettes liées aux repas pris à la cantine, la garderie, le centre de loisirs.

La participation des communes aux frais liés à la cantine ou la salle intercommunale.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Les recettes de ce chapitre représentent 54.84% des recettes de fonctionnement.

Ces recettes comprennent la fiscalité locale ainsi que les impôts et taxes.

Augmentation des bases prévisionnelles par l'Etat et augmentation de 1% des taux d'imposition communaux.

Chapitre 74 : Dotations et participation

Les recettes de ce chapitre représentent 20.22% des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations versées en 2025 ont diminué par rapport à 2024.

La dotation solidarité rurale représente 26 555.00€ contre 25 837.00€ en 2024

La dotation globale de fonctionnement représente 67 873.00€ en 2025 contre 73 661.00€ en 2024.

Le montant total de ce chapitre s'élève à la somme de 184 779.00€

A noter, la diminution sensible de la compensation pour pertes taxes additionnelles des droits de mutation (- 3 699.00€)

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :

Les recettes de ce chapitre représentent 4% des recettes de fonctionnement.

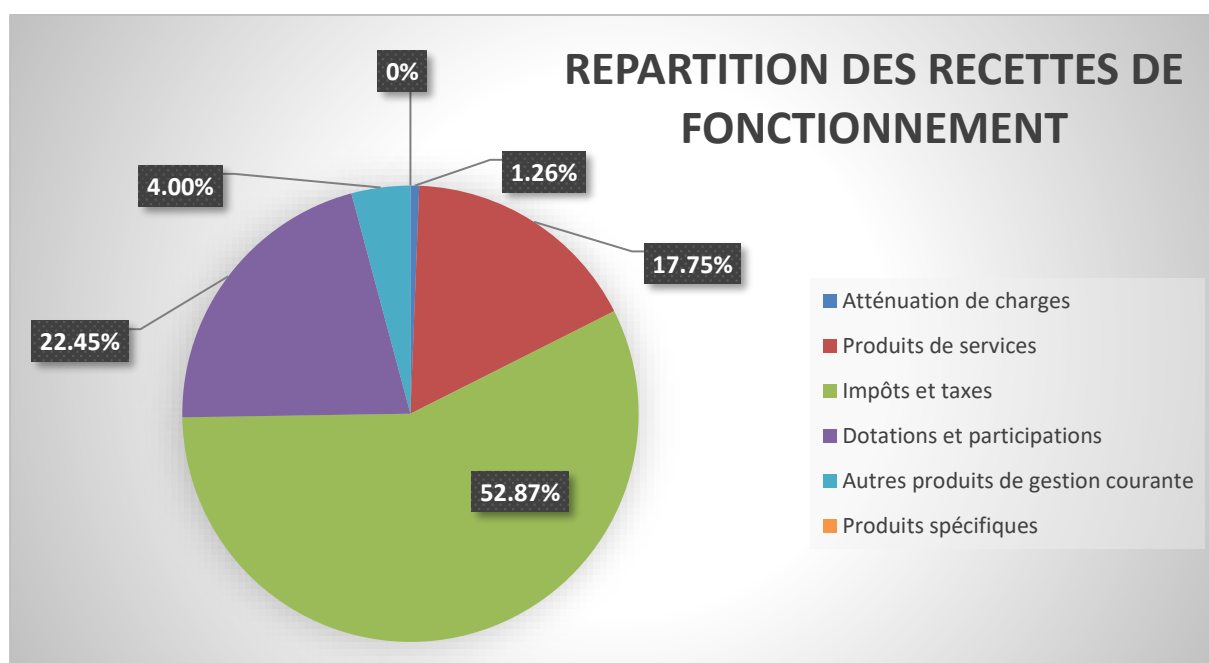
Il s'agit essentiellement des loyers communaux perçus ainsi que les locations des salles.

Chapitre 77 : Produits Spécifiques

Les recettes liées à ce chapitre sont nulles en 2024.

**RECETTES GLOBALES DE FONCTIONNEMENT 2025 : 913 821.48€
contre 867 256.78€ en 2024.**

Le montant des recettes réelles de fonctionnement a augmenté de 5.30% par rapport à 2024.



RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260312-2026120302-BF

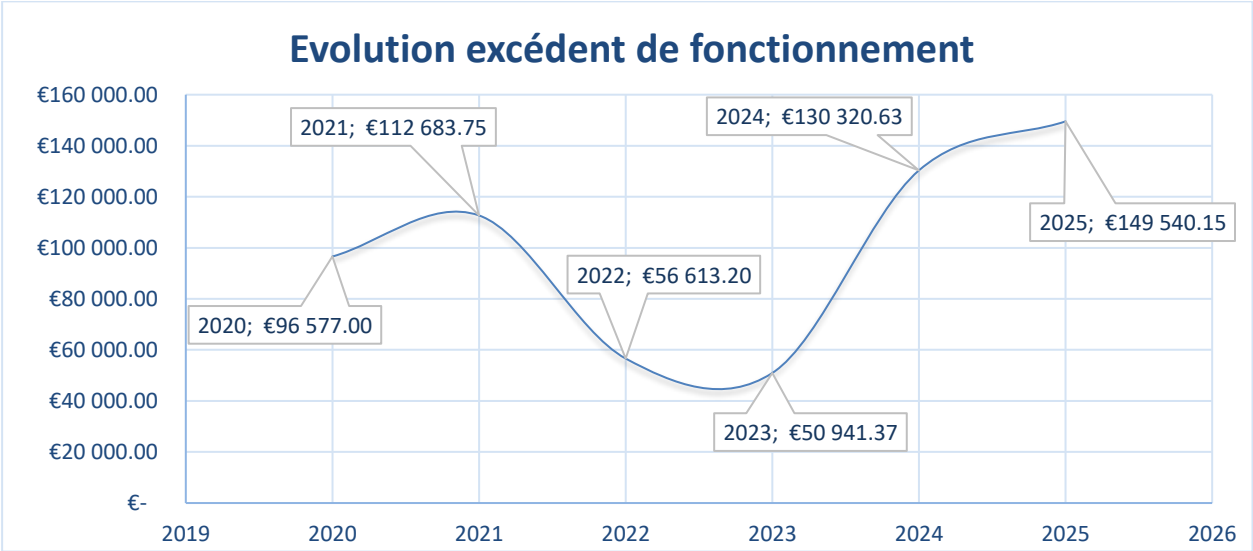
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

Publication : 16/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Le résultat de l'exercice 2025 laisse apparaitre un excédent de fonctionnement de 149 540.15€ contre 130 320.63€ en 2024 et 50 941.37€ en 2023.
Auquel s'ajoute l'excédent cumulé N-1 : 97 646.25€.
Soit un excédent cumulé de 247 186.40€ en 2025



II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

EN DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP	CA	Réalisation %
001	Déficit reporté			
10	Dotations et fonds divers	1 160.00€	1 144.94€	98.70%
16	Emprunts & cautions	53 400.00€	52 901.35€	99.07%
040	Travaux en régie	0	0	00%
041	Opérations patrimoniales	2 311 265.98€	2 311 265.98€	100.00%
20/21	Opérations d'équipements	348 403.00€	143 756.36€	41.26%
Total		2 714 228.98€	2 509 068.63€	92.44%

Dotations fonds divers réserves :

Le montant des dépenses de ce chapitre s'élève à 1 144.94€, ce qui représente 0.57% du montant total des dépenses réelles d'investissement.
Il s'agit du reversement à la Communauté d'Agglomération d'une partie de la taxe d'aménagement perçue en N-1.

Emprunts et dettes :

Le montant des dépenses de ce chapitre s'élève à 52 901.35€, ce qui représente 26.75% du montant des dépenses réelles d'investissement.
Il s'agit de dépenses de remboursement de la dette communale (amortissement) et remboursement d'une caution pour un logement communal.

Opérations d'Equipements :

Le montant total des dépenses en opération d'équipement s'élève à la somme de : 143 756.36€ soit 72.67% du montant des dépenses réelles de la section investissement.
Cette année, les dépenses d'opération d'équipement réalisées sont principalement de :

- Travaux d'investissement pour la sécurisation de trottoirs
- Travaux de rénovation énergétique à l'école élémentaire
- Travaux de mise aux normes électriques bâtiments communaux
- Travaux de défense incendie (réhabilitation d'une citerne enterrée + poteaux)
- Etudes préalables pour la transition énergétique de l'école maternelle et la mairie
- Des travaux de mise aux normes électriques et d'isolation de classes de l'école élémentaire
- Remplacement d'une chaudière à la salle Bruno Legros

EN RECETTES

Chapitre	Libellé	BP	CA	Réalisation %
10	Dotation fonds divers	21 571.28€	21 114.66€	97.88%
13	Subvention d'investissement	92 941.0€	23 535.16€	25.32%
040	Opération d'ordre entre section	11 000.00€	9 851.00€	
041	Opérations patrimoniales	2 311 265.98€	2 311 265.98€	100.00%
021	Virement section de fonctionnement	65 600.00€		
024	Produits des cessions			
1068	Excédent de fonctionnement reporté	100 000.00€	100 000.00€	100%
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00€	600.00€	0.00%
Total		2 714 228.98€	2 466 366.80€	90.86%

Dotations fonds divers réserves

Le montant des recettes de ce chapitre s'élève à 21 114.66 €, soit 14.53% du montant total des recettes réelles d'investissement.

Les recettes de ce chapitre se décomposent comme suit :

- Taxe aménagement : 2 086.47€
- Remboursement FCTVA sur les investissements N-2 : 19 028.19€
- Caution reçue : 600.00€

Les autres recettes d'investissement sont composées :

- de subventions reçues au titre de la DETR, du Département de Seine-Maritime, fonds de concours Caux Seine Agglomération dans le cadre d'opérations d'équipement.
- des opérations d'ordre (amortissements, virement section fonctionnement, opérations patrimoniales...).

RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025

Le résultat de l'exercice 2025 laisse apparaître un déficit d'investissement de 42 701.83€
 Auquel il faut ajouter le résultat de l'exercice précédent : excédent N-1 : 110 850.72€.
Soit un excédent cumulé de 68 148.89€.

*Les restes à réaliser laissent apparaître un besoin de financement de 61 120.00€
 (RAR en dépenses : 130 986.00€ - RAR en recettes 69 866.00€)*

➔ **Résultat net cumulé en section d'investissement : + 7 028.89€**

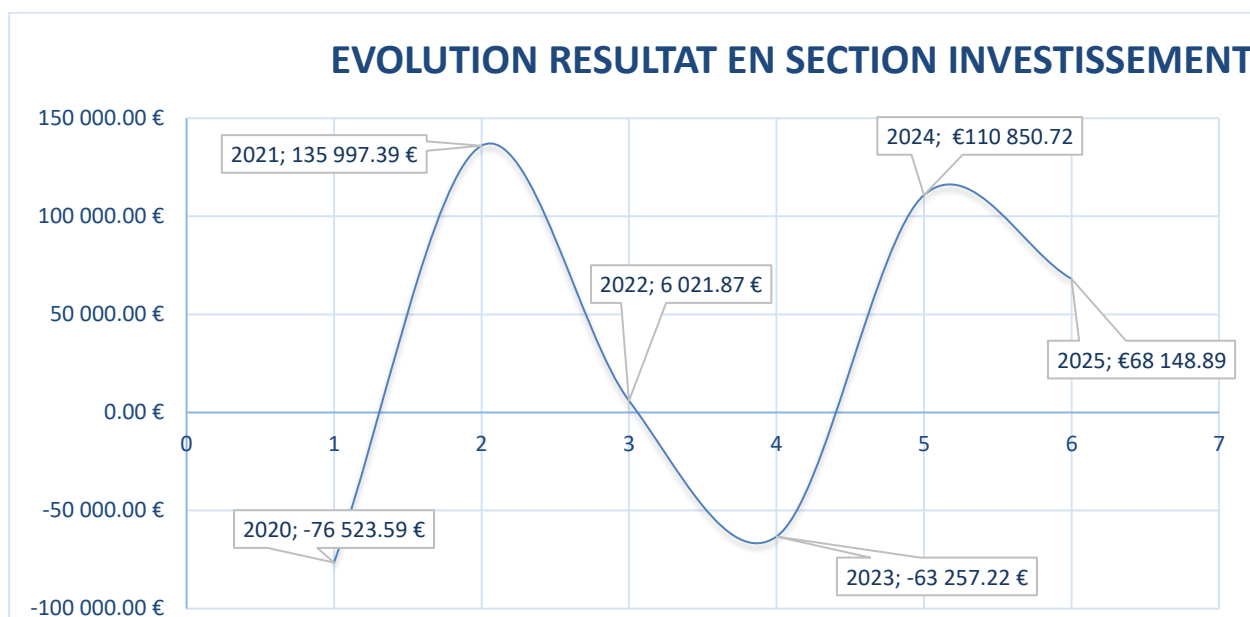
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20260312-2026120302-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026
 Publication : 16/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



CONCLUSION

La Commune de Beuzeville La Grenier a réussi à maîtriser ses résultats en 2025 malgré

- L'augmentation de la masse salariale (évolution normale de la carrière des agents, mise en place de contrats à durée déterminée pour palier à l'absence d'un agent et coût lié au licenciement d'un agent).

La dynamique de la commune a permis de générer des recettes en fonctionnement (augmentation du nombre de repas de cantine, présences à la garderie, centre de loisirs, et location de la salle polyvalente).

En ce qui concerne la dette communale, le montant annuel du remboursement de la dette s'élève à 52 400.00€ (26.50% des dépenses réelles d'investissement).

Toutefois, le capital restant dû au 31 décembre 2025 s'élève à la somme de 256 219.81 € contre 308 591.16€ au 31 décembre 2024 et 318 218.80€ au 31 décembre 2023.

La commune continue à réduire son endettement.

Principales mesures prise au cours de l'exercice 2025 en section de fonctionnement

Charges à caractère général :

Mise en concurrence de différents contrats : ex : mise en concurrence du marché des produits d'entretien,

Mise en place de mesures d'économies sur différents postes : télécommunications, contrats de prestation (fournitures administratives : cartouches imprimantes, maintenance ...).

Acquisition de deux copieurs (école & mairie) afin de supprimer le coût d'une location et négociation du coût de la maintenance).

Charges de Personnel :

Coût supplémentaire lié au renfort pour le remplacement d'un agent placé en congé maternité.

Coût supplémentaire lié au versement d'une prime de licenciement et versement de l'allocation de retour à l'emploi à un agent licencié le 1^{er} février 2025

Suspendre, dans la mesure du possible, le remplacement des agents de manière systématique, Le remplacement des agents de cantine ou de l'école s'effectue dans la mesure du possible en interne.